

Chers parents,

Votre enfant rentre en 3^{ème} et cette année de 3^{ème} est jalonnée de moments importants avec :

- un stage d'observation en entreprise (1),
- le Brevet des Collèges (2),
- l'orientation en vue de la poursuite de la scolarité en lycée (choix d'une voie d'orientation, vœux d'affectation dans un établissement scolaire) (3)
- l'examen pour obtenir l'attestation de sécurité routière (ASSR2) (4)

Afin de vous aider à appréhender cette année de 3^{ème}, vous trouverez ci-après quelques informations non exhaustives afin de vous informer au mieux.

 **ATTENTION : nous vous conseillons de rester vigilants dans la mesure où des modifications peuvent intervenir en cours d'année.**


1- Un stage d'observation en entreprise

Les élèves doivent effectuer une semaine de stage d'observation en entreprise qui donne lieu à la rédaction d'un rapport. Ce rapport ne donne pas lieu à une note mais à une appréciation.

Ce stage doit leur permettre de découvrir le monde du travail ainsi que les différents métiers de l'entreprise. Les stagiaires ne doivent pas occuper un poste proprement dit ; le tuteur responsable de l'adolescent se chargera d'occuper et de soutenir l'attention de ce dernier durant 5 jours.

La recherche du lieu de stage relevant de la responsabilité des familles, nous vous conseillons de vous y prendre dès maintenant.

Vous trouverez ci-joint le document que La Fontaine avait remis aux familles l'année dernière.

 **ATTENTION : les élèves âgés de moins de 14 ans ne peuvent effectuer leur stage dans le secteur marchand, ils doivent l'effectuer dans les administrations, établissements publics, associations ou auprès de leur famille.**



CALENDRIER :

- le stage s'effectuera la semaine du 16 au 21 décembre 2019 ;
- la convention de stage doit être adressée à La Fontaine à la mi-novembre ;
- le rapport de stage est à remettre dans le courant du mois de janvier.

2- Le Brevet des Collèges (DNB)

L'obtention du Diplôme National du Brevet (DNB) repose sur **l'évaluation du socle commun (400 points) et cinq épreuves obligatoires (400 points)**.

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800 (Mention Assez Bien : entre 480 et 560 points ; Mention Bien : entre 560 et 640 points ; Mention Très Bien : 640 points et plus).

2-1 **L'évaluation du socle commun appelé également contrôle continu (400 points)**

Depuis la réforme de 2018, le contrôle continu ne correspond plus à la moyenne des notes obtenues dans l'ensemble des matières durant l'année. Les enseignants dressent désormais un bilan global d'acquisition en attribuant des points pour chaque parcours du programme, à savoir :

- langue française à l'oral et à l'écrit
- langage mathématiques scientifiques et informatiques
- représentations du monde et activité humaine
- langues étrangères et régionales
- système naturels et systèmes techniques
- langages des arts et du corps
- formation de la personne et du citoyen
- méthodes et outils pour apprendre

Pour chacun de ces parcours, les professeurs sélectionnent un niveau auquel correspond un nombre de points dont voici le barème :

- 10 points : maîtrise insuffisante
- 25 points : maîtrise fragile
- 40 points : maîtrise satisfaisante
- 50 points : très bonne maîtrise

→ L'évaluation du socle commun est généralement remise aux candidats après la dernière épreuve écrite du DNB.



2-2 Les épreuves obligatoires (400 points) : 1 épreuve orale + 4 épreuves écrites

- **UNE EPREUVE ORALE (100 points)** qui peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- soit, via un **entretien collectif** de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

→ Le choix du sujet : il peut s'agir d'un projet issu d'un Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI), d'un projet de l'un des parcours éducatifs (avenir, citoyen, éducation artistique et culturelle, santé) ou de l'enseignement de l'histoire des Arts. Le sujet peut également porter sur un projet mené en dehors du Collège, comme le stage effectué en entreprise ou un investissement dans une association, dans un club ou un engagement civique.

→ Les candidats ne doivent pas remettre au jury un dossier mais un plan ; lors de l'épreuve, ils peuvent uniquement s'appuyer sur un power point. Les élèves ne doivent pas hésiter à solliciter l'avis de leur(s) professeur(s) tant sur le choix du sujet que sur le fond. Des entraînements à cette épreuve orale seront proposés par les enseignants en fin d'année scolaire.

Pour exemple, calendrier année scolaire 2018-2019 :

- La Fontaine a demandé aux candidats de remettre une fiche avec l'intitulé de leur sujet après les vacances de Pâques ;
- l'épreuve orale s'est déroulée le 13 juin 2019, soit le lendemain de la fermeture de l'Etablissement.

- **QUATRE EPREUVES ECRITES (300 points) QUI PORTENT SUR :**

- **le français (100 points)** avec 3h00 d'épreuve (travail sur un texte et une image + dictée + rédaction) ;
- **les mathématiques (100 points)** avec 2h00 d'épreuve ;
- **l'histoire et géographie – enseignement moral et civique (50 points)** avec 2h00 d'épreuve ;
- **les sciences (50 points)** avec 1h00 d'épreuve (2 disciplines sur les 3 : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie). Les 2 disciplines sélectionnées seront annoncées aux candidats quelques semaines avant les épreuves écrites (année scolaire 2018-2019 : physique-chimie et sciences de la vie et de la Terre).


CALENDRIER :

- les épreuves écrites ont généralement lieu à la fin du mois de juin

2-3 Les options :

Un enseignement facultatif (latin, grec, langues et cultures européennes, langue et culture régionale, découverte professionnelle...) suivi par le candidat peut lui rapporter un bonus de 10 ou 20 points.



 **ATTENTION : La Fontaine organise un brevet blanc, généralement avant les vacances de Pâques. Pendant deux jours, les candidats sont plongés dans les conditions du DNB et les notes, qui sont comptabilisées dans les moyennes, sont souvent affectées d'un coefficient plus important que les évaluations.**

3- La poursuite de la scolarité en lycée

3-1 Le calendrier de l'orientation (voie générale, technologique ou professionnelle, CAP, redoublement) se déroule ainsi :

- **Pour le premier conseil de classe :** les orientations ne sont pas abordées.
- **Pour le second conseil de classe :**
 - Les familles formulent des demandes provisoires d'orientation (fiche de vœux appelée fiche navette) ;
 - en réponse aux demandes émises, le conseil de classe remet une proposition provisoire d'orientation. Un dialogue entre les familles et l'équipe éducative est instauré si les souhaits émis par les parents et les propositions faites lors du conseil de classe sont discordants.
- **Pour le troisième conseil de classe :**
 - Les familles font connaître leur demande définitive d'orientation ;
 - le conseil de classe prend une décision d'orientation.

3-2 L'affectation en lycée :

Les familles doivent remplir un dossier de demande d'affectation avec les établissements souhaités sur Affelnet (appelée fiche d'orientation Affelnet) qui devra être remis en avril-mai.

La Fontaine ne peut pas imposer aux parents le choix d'un lycée mais peut conseiller individuellement les parents en cas de difficultés.

Une réunion d'informations sur Affelnet à destination des parents se tient, chaque année à La Fontaine, en mars ou avril. La PEEP Paris organise également, à la même période, une réunion de présentation des différents lycées du district ouest ; seuls les adhérents PEEP peuvent y assister. En attendant, voici le lien d'une vidéo explicative sur la procédure Affelnet pour l'année scolaire 2018-2019 :

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_943816/affelnet-comment-ca-marche

 **ATTENTION : l'Education Nationale publie chaque année en mars ou avril de nouvelles directives avec parfois quelques nouveautés.**

Le dernier jour du Brevet des Collèges, La Fontaine remet aux élèves une notification d'affectation avec une feuille de route (modalités d'inscription en lycée, etc...). Les inscriptions en lycée se font



généralement dès le lendemain.

4- L'examen pour obtenir l'attestation de sécurité routière (ASSR2)

L'ASSR2 est une attestation de sécurité routière qui certifie de la maîtrise des bases de la sécurité routière. Il s'agit d'un test théorique qui se passe en classe de 3ème. L'ASSR2 est la continuité de l'ASSR1, premier niveau d'attestation de sécurité routière, passé généralement en classe de 5ème.

Ces deux attestations de sécurité routière sont exigées pour pouvoir réaliser les 7 heures de formation pratique du Brevet de Sécurité Routière (BSR), permettant de conduire un cyclomoteur jusqu'à 50 cm³. Ces deux attestations sont parfois exigées pour débiter une formation en conduite accompagnée.

Pour les élèves n'ayant pas passé ou obtenu l'ASSR2 pendant leur scolarité, il est possible de passer l'ASR (Attestation de Sécurité Routière) auprès d'un centre de formation ou d'une mairie.

CALENDRIER :

- Cette épreuve se déroule généralement quelques jours avant le Brevet des Collèges.

→ Nous vous conseillons de solliciter les fiches de préparation à cet examen auprès du Collège, bien en amont, afin que vos enfants puissent travailler efficacement.

BON COURAGE A TOUS ET BONNE ANNEE

